

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° 2024-09 du 14 mars 2024 Réglementant la circulation pendant les travaux de réparations d'un mur de soutènement sur la RD 104 – route de Viverols
--	--	--

**Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

**Vue** la demande de l'entreprise EIFFAGE en date du 13 mars 2024 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Pendant les travaux de réparations d'un mur de soutènement sur la RD 104- route de Viverols, une circulation alternée par feux tricolores sera mise en place, à partir du 14 mars au 6 avril 2024.

**ARTICLE 2 :** La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise EIFFAGE.

**ARTICLE 3 :** La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à  
- Entreprise EIFFAGE

Fait à USSON EN FOREZ le 14 mars 2024

Le Maire,  
Hervé BEAL

